



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES  
> administration

# ARRÊTÉ

**RESTRICTION DE CHAUSSEE**

**STATIONNEMENT INTERDIT**

**PLUSIEURS RUES DE LA COMMUNE**

**(VOIR LISTE ANNEXEE)**

Date : 12 AOUT 2022

N° : ARR\_DST\_2022\_0038

**Le maire de la Ville de Saran,**

Vu l'arrêté n°2020.94 du 28 mai 2020, portant délégation à José SANTIAGO, 5ème Adjoint en charge de l'espace public, le patrimoine et l'environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2542-2, L2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,

VU l'article 610-5 du nouveau Code Pénal,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-9, R 417-10, R 417-11,

VU l'arrêté interministériel sur la circulation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté ministériel du 15 juillet 1974,.....

Considérant la nécessité de restreindre la chaussée et d'interdire le stationnement sur plusieurs rues de la Commune de Saran (voir liste en annexe) durant les travaux de maintenance du réseau d'éclairage public réalisés sur l'espace public par l'entreprise CITEOS – rue des Foulons – 45400 FLEURY LES AUBRAIS.

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** A partir du 05 septembre 2022 pour une durée de 03 semaines, la chaussée sera restreinte et le stationnement sera interdit sur plusieurs rues de la Commune de Saran (voir liste en annexe) durant les travaux de maintenance du réseau d'éclairage public réalisés sur l'espace public par l'entreprise CITEOS.

**Article 2 :** Le chantier doit être visible de jour comme de nuit. La signalisation réglementaire est mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté qui est publié et affiché dans la Commune et aux extrémités du chantier, sont constatées au moyen de procès-verbaux, dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet.

Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du Code de la Route.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

MM. Le Commandant de Gendarmerie  
Le Commissaire Central de Police  
Le Service de Police Municipale  
Le Service Gestion des Déchets de l'Agglomération Orléans Val de Loire,  
Le Service Assainissement de l'Agglomération Orléans Val de Loire  
Kéolis  
Pôle Territorial Nord d'Orléans Métropole,

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet arrêté est publié sur le site internet de la commune pendant un délai qui ne peut être inférieur à 2 mois.

A blue circular stamp of the Municipality of Saran, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE de SARAN' around the top edge. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**José Santiago**

adjoint délégué à l'espace public, au patrimoine et  
à l'environnement

Route forestière des fossés Guillaume

Allée des fossés Guillaume

Allée Chopin

Route du Renard

Route du Gentilhomme

Route du champ de tir

Route des chaumes

Route de Cossolle

Route du champ de tir du roi

Allée de l'orée de la forêt

Rue de la tuilerie

Rue Gabriel Debacq

Rue Erik Satie

Allée du hameau

Rue du hameau

Allée du Colombier

Rue du chêne maillard

Rue du Polygone

Allée des Bichardières

Rue de la Halte

Rue John Deere

Impasse de la Foulonnerie

Allée Georges Bizet

Allée Charles Gounod

Allée Paul Dukas

Allée de l'Hôpitaux

Allée de la Beurrière

Rue Renée Delattre

Rue des 4 clefs

Avenue des champs gareaux

Allée Jacques Brel

Allée Franz Liszt

Allée Jean-Baptiste Lully

Allée Antonio Vivaldi

Allée Jean-Philippe Rameaux

Square Cécile Chaminade

Allée Gabriel Fauré

Rue des Bruères

Rue de la commune de Paris

Allée Rosa Luxemburg

Allée Jeanne Labourbe

Allée des 4 clefs

Rue Marcel Paul

Allée Marcel Paul

Rue de Montaran

Rue du chat

Place Cécile Painchaud

Allée Louise Michel

Allée Marcelle Rivière

Rue du Goulet

Rue de la Chenille

Rue du Bois salé  
Rue du Marais  
Rue Corneille  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue du petit Montaran  
Rue Sacco et Vanzetti  
Rue Jeanne Labourbe  
Rue des Escures  
Rue du Champ Mouton  
Rue de la Fossé aux Loups  
Allée du bois salé  
Allée de Montaran  
Allée Marcel Lerouge  
Chemin de Saint-Antoine  
Rue de l'Ormeteau  
Rue des entrepreneurs  
Rue parc activités Vallées  
Impasse des Moulins  
Rue du chêne Maillard Prolongée